

Offre Idéa Gaz

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs de gaz.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé. Vous devez cependant en faire la demande auprès du fournisseur historique au moins six (6) mois après avoir quitté le tarif réglementé.

1 – CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE IDEA GAZ ET OPTIONS INCLUSES

L'offre **Idéa Gaz** commercialisée par ALTERNA pour le compte d'ALTERGAZ est une offre de fourniture de gaz naturel.

Des services associés pratiques et gratuits

- Des conseils Optimisation Tarifaire : ALTERNA vous conseille l'offre la plus adaptée à vos besoins.
- Une facilité de paiement : vous pouvez régler votre facture par prélèvement automatique.

Conditions de souscription

Pour bénéficier de l'offre Idéa Gaz, votre commune doit être desservie par un Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) gaz.

2 – PRIX DE L'OFFRE IDEA GAZ

Voir le document Tarif Idéa Gaz en ligne

3 – DUREE DU CONTRAT – article 3 des CGV

Engagement

Sur douze (12), vingt-quatre (24) ou trente six (36) mois.

Renouvellement du contrat

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction au-delà de la première période contractuelle pour des périodes successives de douze (12) mois aux nouveaux prix et conditions à la date de reconduction (article 3.4 des CGV).

Date de prise d'effet

Date à laquelle le Gestionnaire des Réseaux de Distribution (GRD) aura réalisé les démarches nécessaires à la fourniture effective du site du Client par ALTERNA pour le compte d'ALTERGAZ. Cette date sera mentionnée sur la première facture.

4 – FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT – article 7 des CGV

ALTERNA établira une facture papier tous les deux (2) mois sur la base des quantités relevées ou, à défaut, sur la base d'une consommation estimée à partir de la consommation annuelle.

Mode de paiement

Le paiement s'effectue au choix du Client :

- Prélèvement automatique à terme échu ;
- Virement ou chèque.

Délai de paiement

Il est de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture (article 7.2 des CGV).

5 – CONDITIONS DE REVISION DES PRIX (LE CAS ECHEANT) – article 5 des CGV

Les prix de vente sont indexés sur les tarifs réglementés appliqués par décrets ou arrêtés ministériels.

La révision prend effet à compter de la parution au Journal Officiel. Au cours d'une période de facturation, cette révision est appliquée prorata temporis.

En cas de disparition du tarif réglementé, ALTERNA fixera un nouveau tarif et le transmettra pour information au Client un (1) mois avant sa mise en application.

6 – CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU CLIENT – article 12 des CGV

Le Client peut résilier le contrat :

- Au cours de la période contractuelle par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à ALTERNA (article 12.1 des CGV). La résiliation interviendra à la date souhaitée par le Client et au plus tard trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception de ladite lettre.
- En cas de changement de fournisseur, la résiliation du présent contrat interviendra de plein droit à la date de prise d'effet du nouveau contrat de fourniture de gaz naturel.
- Au terme de la période de fourniture, le Client recevra une facture de clôture de la part d'ALTERNA. ALTERNA pourra facturer au Client, sur justification, les frais correspondants aux coûts qu'il aura effectivement supportés, directement ou par l'intermédiaire du GRD, au titre de la résiliation par le Client.

7 – CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR⁽¹⁾ – article 12 des CGV

ALTERNA peut résilier le contrat par lettre recommandée en cas de suspension de contrat suite à un impayé. La résiliation sera effective au plus tard trente (30) jours à compter de la date de réception de la lettre par le Client.

En cas de manquement contractuel, la résiliation se fait de plein droit deux (2) mois après l'envoi d'une mise en demeure contenant indication de l'intention d'user du bénéfice de la présente clause restée infructueuse, par lettre recommandée avec accusé de réception (article 12.3 des CGV).

SERVICE CLIENTS ET RECLAMATIONS

Contact commercial

ALTERNA

☎ 0810 105 205 (prix d'un appel local)

www.alterna-energie.fr

Siège social

75, Boulevard Haussmann – 75008 PARIS
RCS PARIS 483 339 156
SAS au capital de 370 000 €
SIRET – 483 339 156 000 26

Notes :

(1) Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires protégeant les Clients démunis. Les Clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un « tarif spécial de solidarité » (sous réserve de la publication des décrets d'application). Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture de gaz naturel.

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de sept (7) jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.